

Communiqué de presse

Prolongation de la Convention collective de travail (CCT) et signature du protocole d'accord pour 2020

Sion, le 18 décembre 2019 – Le 17 décembre, l'Hôpital du Valais et ses partenaires sociaux ont signé la Convention collective de travail (CCT) pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2020. Ils ont également entériné le protocole d'accord sur la politique salariale et sociale pour l'année 2020. L'Association suisse des infirmières et infirmiers, section Valais (ASI-Valais), rejoint les parties contractantes en tant que signataire de la CCT.

Au terme de plusieurs échanges dans un état d'esprit constructif, représentants de l'Hôpital du Valais et des syndicats signataires de la CCT – Syndicats chrétiens interprofessionnels du Valais (SCIV), Syndicat interprofessionnel (SYNA), Syndicat suisse des services publics (SSP/VPOD) et Association suisse des infirmières et infirmiers - Section Valais (ASI-Valais) – ont prolongé pour trois ans (du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022) la convention collective de travail et signé le protocole d'accord portant sur la politique salariale et sociale en 2020.

Prolongation de la Convention collective de travail

La CCT a fait l'objet de légères adaptations quant à son champ d'application, notamment pour correspondre aux dénominations actuelles des centres hospitaliers, aux pourparlers relatifs au renchérissement pendant la durée de convention, ainsi qu'aux dispositions permettant aux jeunes mamans d'allaiter leur enfant durant le temps de travail. L'Association suisse des infirmières et infirmiers, section Valais (ASI-Valais), rejoint les parties contractantes en tant que signataire de nouvelle CCT.

Adaptations salariales

L'ensemble du personnel soumis à la CCT bénéficiera de l'intégralité des parts d'expérience selon la grille salariale y relative dès le 1er janvier 2020. Compte tenu de l'évolution négative de l'indice des prix à la consommation entre novembre 2018 et novembre 2019, avec une variation négative de 0,10 %, la grille salariale ne fait l'objet d'aucune indexation en 2020.

À l'issue de ces négociations, les parties contractantes se félicitent d'avoir trouvé un terrain d'entente qui se traduit par une prolongation de trois ans de la CCT. L'Hôpital du Valais et les partenaires sociaux sont conscients de l'attachement des collaborateurs à une bonne protection sociale. Tous relèvent le climat constructif qui a prévalu durant les négociations. Les parties contractantes s'engagent à poursuivre leur effort pour maintenir un environnement de travail attractif nécessaire pour garantir une prise en charge performante et de qualité de la population valaisanne.

Pour de plus amples informations :

- Prof. Eric Bonvin, directeur général de l'Hôpital du Valais, 079 664 79 41
- M. Laurent Mabillard, responsable de branche SCIV 079 415 25 58
- Mme Daniela Pollinger Diovisalvi, secrétaire régionale SYNA 027 948 09 30
- Mme Natalie D'aoust-Ribordy, secrétaire régionale SSP 078 642 55 83
- M. Marco Volpi, président ASI-Valais, 078 606 43 08